

# Fiche signalétique

FDS n° : D-0403A

## Platen Glass Cleaner, Lens and Mirror Cleaner

Date d'émission 1983-02-18

Date de révision 2018-06-21

Version 1

**Actif**

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### Identificateur de produit

#### Nom du produit

Platen Glass Cleaner pour Xerox Produits  
 Lens and Mirror Cleaner

#### N° de pièce

043P00081, 008R03669, 673K52480 (kit), 544P23338

#### Couleur

Incolore

#### Substance/mélange pur

Mélange

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox Corporation  
 Webster, NY 14580

Xerox Canada LTD.  
 5650 Yonge Street  
 North York, Ontario M2M4G7

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité  
 Adresse de courriel askxerox@xerox.com  
 Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations sureté (800)275-9376  
 Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



**Mot indicateur**

Danger

**Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
 H336 - Peut causer de la somnolence et des étourdissements  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence**

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
 P370 + P380 + P375 - En cas d'incendie, utiliser de l'eau, de l'eau pulvérisée, des jets d'eau, du dioxyde de carbone, du sable, de la mousse, de la mousse résistante à l'alcool ou de la poudre chimique pour l'extinction  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir  
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P501 - Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets

**Autres dangers**

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Mélanges**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Alcool ethylique	64-17-5	60-100	Flam. Liq. 2	H319
Alcool isopropylique	67-63-0	5-15	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H319 H335 H336

				H225
--	--	--	--	------

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

**4. PREMIERS SOINS**

**Description des mesures pour les premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes, Appeler un médecin si l'irritation persiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau. Obtenir immédiatement une assistance médicale

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Toxicité aiguë**

<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux
<b>Peau</b>	Aucun connu
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires
<b>Ingestion</b>	Peut causer une irritation

**Symptômes principaux**

Dépression du système nerveux central  
 Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée

**Troubles médicaux aggravés**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation

**Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**

<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Pulvérisation d'eau, brouillard ou mousse antialcool
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

**Autres informations**

<b>Point d'éclair</b>	27 °C / 80 °F
<b>Méthode</b>	Méthode Cleveland en vase clos

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toutes les sources d'inflammation, S'assurer une ventilation adéquate

**Précautions pour le protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13)

**Référence à d'autres sections**

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.- Ne pas fumer

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques ou conditions de stockage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé

**Produits incompatibles** Agents oxydants forts, Chlorure d'acétyle

**Types d'utilisation particuliers**

Nettoyant / Solvant

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Alcool ethylique	STEL 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique	STEL 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

**Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Aucun équipement de protection particulier requis

**Protection des mains** Gants de protection

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n' est nécessaire dans des conditions d' utilisation normales. En cas de dépassement des limites d' exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s' avérer nécessaire.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Transparent	<b>Odeur</b>	Alcool
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	Incolore	<b>pH</b>	10.6
<b>Point d'éclair</b>	27 °C / 80 °F	<b>Méthode</b>	Méthode Cleveland en vase clos
<b>Point de ramollissement</b>	76-82 °C Non applicable		
<b>Taux d'évaporation</b>	3.1 (n-butylacetate=1)		
<b>Composés organiques volatils</b>	780 g/L		
<b>Volatilité</b>	100 % (Wt.)		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	20 mmHg @ 152 °C		
<b>Densité de vapeur</b>	0.85 (air = 1)		
<b>Densité</b>	0.82		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complètement soluble		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé		
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		

**Autres informations**

Aucun

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales

**Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles, Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts, Chlorure d'acétyle

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun en utilisation appropriée

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Renseignements sur le produit**

**Irritation** Irritant pour les yeux  
**DL50 par voie orale** > 21 mg/kg (rat)  
**DL50 par voie cutanée** > 20 g/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation** Non déterminé

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool ethylique	7060 mg/kg ( Rat )		124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
Alcool isopropylique	5045 mg/kg ( Rat )	4059 mg/kg ( Rabbit )	72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Toxicité chronique**

**Sensibilisation** Pas un agent sensibilisant  
**Effets neurologiques** Aucun renseignement disponible  
**Effets sur les organes cibles** Aucun renseignement disponible

**Effets CMR**

**Effets mutagènes** Non déterminé  
**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible  
**Cancérogénicité** Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC	NTP
Alcool ethylique	1	Known

**Autres informations**

L'éthanol est classé comme cancérigène pour les humains lorsqu'ils sont sous forme de boissons alcoolisées. Ce produit est une boisson alcoolisée et ne doit pas être ingéré. Par conséquent, la classification ne vaut pas pour ce produit.

**Autres effets toxiques**

**Risque d'aspiration** Non applicable  
**Autres effets néfastes** Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Toxicité**

**Toxicité aquatique aiguë** D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.  
**Toxicité sur le milieu aquatique - chronique** D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Alcool ethylique		LC50 12.0 - 16.0 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 13400 - 15100 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 9268 - 14221 mg/L 48 h EC50 = 10800 mg/L 24 h EC50 = 2 mg/L 48 h
Alcool isopropylique	1000 mg/L EC50 96 h (Desmodesmus subspicatus) 1000 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50= 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 13299 mg/L 48 h

**Persistance et dégradabilité**

Ne se biodégrade pas facilement

**Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Log P octanol/eau
Alcool éthylique	-0.32
Alcool isopropylique	0.05

**Autres effets néfastes**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination** Peut être incinéré si la réglementation locale le permet  
Éliminer comme déchets dangereux D001

**Emballage contaminé** Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

**État d'inventaire des déchets de la Californie**

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Alcool éthylique	Toxic Ignitable
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Soumis à la réglementation comme indiqué ci-après  
Exceptions possibles

Réglementation	No ONU/ID	Nom officiel d'expédition	Classe de danger	Classe de danger subsidiaire	Groupe d'emballage	Exceptions
DOT	UN 1987	Alcools, n.s.a.	3	--	III	Quantité Limitée : 49CFR173.150(b)
TMD	UN1987	Alcools, n.s.a. Ethanol, Isopropanol	3	--	III	1.17 Quantité Limitée
ICAO/IATA	UN1987	Alcools, n.s.a. Ethanol, Isopropanol	3	--	III	2.7 Quantité Limitée
IMDG/IMO	UN1987	Alcools, n.s.a. (Ethanol, Isopropanol)	3	--	III	3.4 Quantité Limitée

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**Canada**

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.**

**Inventaires internationaux**

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)

**Réglementations fédérales des**

**Etats-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Alcool isopropylique	67-63-0	1.0

**Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**États-Unis - Réglementations**

**des États**

**Proposition 65 de la Californie**

California Proposition 65 listes éthanol comme cancérigène pour l'homme quand, sous la forme de boissons alcoolisées. Ce produit est une boisson alcoolisée et ne doit pas être ingéré. Par conséquent, la classification ne vaut pas pour ce produit.

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Alcool éthylique	64-17-5	Carcinogen Developmental

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Alcool éthylique	X	X	X	X	
Alcool isopropylique	X	X	X		

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Date d'émission** 1983-02-18  
**Date de révision** 2018-06-21  
**Note de révision** Périmé pour le Canada  
**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires



---

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin